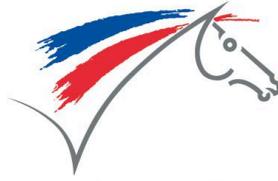


HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**RÈGLEMENT DU
CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE DE CSO
PONEY/CLUB SAMEDI 11 MAI ET DIMANCHE 12 MAI 2024
AU TOUQUET - PARIS PLAGES**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CSO

Définition d'un Championnat Régional :

Le titre de Champion(ne) Régional(e) est délivré à l'issue des deux manches.

Le présent règlement concerne uniquement les épreuves ASP1, ASP2 et les épreuves Club E1 et E élite

Engagements:

Les engagements terrain ne sont pas acceptés.

Engagement unique à faire sur l'épreuve du samedi pour les épreuves ASP2, ASP1, Club E1 et E élite

Concours numéro: 2400811

La clôture des engagements est fixée au lundi 29/04/2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les cavaliers licenciés dans la région des Hauts de France sont autorisés à courir les épreuves du Championnat des Hauts de France.

Qualification cavalier :

pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Qualification équidé :

pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Participations cavalier:

Un même cavalier ne peut engager qu'un seul équidé par épreuve du Championnat.

Participations poneys/chevaux :

Un même équidé peut participer à 2 épreuves CSO par jour durant le Championnat.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée pour le non-respect du présent règlement

Les couples non-partants dans la 1ère manche ne pourront pas participer à la 2ème manche.



Se référer à la DUC au Bulletin Officiel pour le détail des épreuves

CSO

Pour toutes les épreuves du Championnat

Barème:

Toutes les épreuves se dérouleront en deux manches sur 2 jours :

- **Samedi 11/05/24: 1ère manche : barème A au chronomètre**
- **Dimanche 12/05/24: 2ème manche : barème A sans chrono avec barrage au chrono**

Ordre de départ:

- **1er jour: Ordre de départ de la FFE**
- **2ème jour: l'ordre de départ se fait dans l'ordre inverse du classement de la 1ère manche.**
(les couples éliminés dans la 1ère manche peuvent repartir dans la 2ème manche en début d'épreuve)

Classement:

Classement provisoire à l'issue de la 1ère manche : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples. Le temps départage les ex-aequo.

Classement définitif à l'issue de la 2ème manche : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples à l'issue des 2 jours avant barrage. Seuls les couples à égalité de points au cumul des 2 manches pourront participer au barrage.

La suite du classement s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples sur les 2 jours. Le temps du 1er jour départage les ex-aequo.

n

**Conformément au règlement
général de la FFE les points
du Championnat régional
des Hauts de France ne
comptent pas double pour le
classement permanent.**

(Le Championnat compte pour une seule épreuve)